



Nuisance réverbère face à ma fenêtre

Par **betelgeuse**, le **08/11/2013 à 14:39**

Bonjour,

je suis propriétaire depuis 13 ans d'un appartement au premier étage et la municipalité vient d'installer un réverbère à environ un mètre cinquante de la fenêtre de ma cuisine et du balcon de l'appartement donnant sur le salon. Si j'ouvre la fenêtre ou en allant sur le balcon je suis face au candélabre. La nuisance est aussi lumineuse, je dois baisser le volet roulant quand le réverbère est allumé. Ai-je un recours pour faire retirer ce réverbère ? Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **08/11/2013 à 17:57**

bjr,

vous devez poser la question à votre mairie mais sans garantie d'obtenir satisfaction. comme il est question de diminuer la durée et la puissance des éclairages publics, vous avez un argument.

cdt

Par **betelgeuse**, le **08/11/2013 à 22:04**

bonsoir,

J'ai, en effet, vu en consultant les textes juridiques que les municipalités n'avaient plus obligation d'éclairer systématiquement toutes les rues car les mesures écologiques tendent à réduire ces nuisances. Mais en ce qui me concerne, je doute fort que cet argument joue car il s'agit d'un tout nouvel équipement : la rue vient d'être totalement refaite; chaussée + trottoir

ET reverbère là où il n'y en avait pas le mois dernier.C'est pourquoi, je voulais avant d'aller à la mairie, savoir si des normes en matière de distance, promiscuité des logements pouvaient plaider ma cause.Je compte peu sur une faveur accordée. Cdt.